

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mai 2020 à 19h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique. Sont présents à cette séance: le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par conférence téléphonique : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Tenue à huis clos de la séance ordinaire du 4 mai 2020**

**Considérant** que l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorise le conseil de toute municipalité à siéger à huis clos et que leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance tenue par téléconférence.

**20-05-04-5287**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, la directrice générale et la greffière puissent y participer par téléconférence.

Adopté

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**20-05-04-5288**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2020 à 19 h 00.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A)** Autorisation - Tenue de la présente séance ordinaire à huis clos;
- B)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Annonces et dépôt des documents :
1. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2020;
  2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en avril 2020;
  3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2020;
  4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2020;
- E) Période d'information du maire;
- Suivi du dossier des boues municipales;
  - Suivi du dossier du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de St-Anicet;
- F) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2020;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation – Octroi de contrat à Services après-sinistres du Suroît pour travaux de nettoyage dans l'immeuble du 72 Dalhousie;
- 20.2 Autorisation - Signature du protocole d'entente du Complexe de Santé de Huntingdon;
- 20.3 Autorisation - Signature du contrat de vente d'un terrain sur la rue F.-Cleyne pour le Complexe de Santé de Huntingdon;
- 20.4 Entente intermunicipale relative au transport collectif interurbain (EXO);

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Approbation – Demande de contribution financière – École Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

Aucun sujet.

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2020;
- 50.2 Approbation - Démission de l'opératrice en traitement des eaux;

## 60. –VARIA

- 60.1 Approbation – Rapport annuel d’activités et des indicateurs de performance relativement à la sixième (6e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 60.2 Approbation - Service d’internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies - Demande de soutien à la députée

## 70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

### Adoption de l’ordre du jour

20-05-04-5289

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l’unanimité:**

**D’adopter** l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mai 2020 tel que présenté.

Adopté

### ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

#### Rapport sur la situation financière au 30 avril 2020

La trésorière dépose l’état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2020.

#### Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2020

##### **Comptes à payer –Avril 2020**

En vertu de l’article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2020**

#### **Dépenses d'investissement – Avril 2020**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'avril 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2020**

#### **Comptes à payer –Avril 2020**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 30 avril 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

- Monsieur Brunette annonce que la Ville a obtenu les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement autorisant l'épandage agricole des boues municipales de l'étang no. 1. Les travaux pourront s'effectuer entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2020.

M. Dominic Tremblay félicite l'administration pour leur travail dans ce dossier et il remercie les citoyens de leur patience.

M. Brunette remercie la directrice générale, Mme Johanne Hébert ainsi que le directeur du traitement des eaux, M. Martin Forget pour leur travail.

M. Rémi Robidoux félicite Mme Johanne Hébert et M. Martin Forget puisque ce fut un dossier difficile.

M. Maurice Brossoit félicite Mme Hébert pour son bon travail.

M. Florent Ricard félicite Mme Hébert pour son bon travail.

M. Brunette mentionne que l'épandage des boues coûte beaucoup moins cher que l'enfouissement. Le suivi des finances se fait avec rigueur.

- Le conseil municipal s'est rencontré en séance de travail concernant le dossier du contrat pour le transport, la collecte et le traitement des matières recyclables par la municipalité de Saint-Anicet. La Ville de Huntingdon acceptera de payer des frais de transport additionnels pour le kilométrage parcouru entre le site de Granby et la municipalité.
- Une réunion avec les personnes impliquées dans le dossier de la vidange des boues de l'étang no 1 aura lieu afin de planifier les travaux en fonction des réalités et des contraintes de chacune des parties.

### **Période de questions du public**

Aucune question n'a été transmise.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du lundi 6 avril 2020**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**20-05-04-5290**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 9 avril 2020**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 9 avril 2020 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**20-05-04-5291**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 9 avril 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **20. CONTRATS**

#### **Octroi de contrat - Travaux de nettoyage dans l'immeuble du 72 rue Dalhousie**

**Considérant qu'**une section l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection afin de nettoyer le local à la suite des infiltrations d'eau ;

**Considérant** la soumission reçue de la compagnie Services après-sinistre du Suroît pour des travaux de nettoyage dans une section du rez-de-chaussée de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie pour un montant de 11 723.25 \$ plus les taxes applicables.

**20-05-04-5292**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat pour des travaux de nettoyage d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à la compagnie Services après-sinistre du Suroît pour un montant de 11 723.25 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 11 723.25 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé affecté aux industries.

Adopté

#### **Autorisation de la signature du protocole d'entente du Complexe de Santé de Huntingdon**

**Considérant** les discussions intervenues entre la Ville et les représentants de la compagnie Complexe de santé de Huntingdon Inc. en rapport à l'implantation et la construction d'un bâtiment offrant des locaux à des professionnels de la santé et à des entreprises de services ;

**Considérant** les investissements et les retombés économiques qui seront générés par l'implantation et la construction de ce bâtiment ;

**Considérant que** la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) donne aux municipalités le pouvoir de contribuer au maintien des services desservant leur population en aidant financièrement des entreprises importantes pour le dynamisme local ;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 92.1 (al 2) de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière aux entreprises privées.

**POUR CES MOTIFS,**

**20-05-04-5293**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la signature du protocole d'entente visant l'implantation et la construction d'un complexe de santé sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

**QUE** le maire, André Brunette et la directrice générale et trésorière, Johanne Hébert, soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à l'implantation et la construction d'un complexe de santé sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

**QUE** la dépense découlant de ladite entente soit financée à même les crédits budgétaires qui seront prévus à cet effet au poste 02-621-00-971, et ce, pendant la durée de l'entente.

Adopté

**Autorisation – Signature du contrat de vente d'un terrain situé sur la rue F.-Cleynd à Complexe de Santé de Huntingdon**

**Considérant** les discussions intervenues entre la Ville et les représentants de la compagnie Complexe de santé de Huntingdon Inc. en rapport à l'implantation et la construction d'un bâtiment offrant des locaux à des professionnels de la santé et à des entreprises de services ;

**Considérant que** la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) donne aux municipalités le pouvoir de contribuer au maintien des services desservant leur population en aidant financièrement des entreprises importantes pour le dynamisme local ;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 92.1 (al 2) de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière aux entreprises privées.

**20-05-04-5294**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal autorise la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 447 294 d'une superficie approximative de 4 106 m<sup>2</sup>, tel que présenté au plan d'implantation préparé par Cormier Lefebvre, architectes sous le numéro 19-11-

649, à la compagnie Complexe de Santé de Huntingdon Inc. au coût de 1 \$, plus les taxes applicables.

**Que** la vente soit faite avec la garantie de titre de propriété uniquement et que l'acte de vente doit inclure une clause de droit de premier refus, en faveur de la Ville de Huntingdon.

**Que** les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur et tout autre frais afférents à cette transaction sont sous la responsabilité financière de la compagnie Complexe de Santé de Huntingdon Inc.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

**Refus d'adhérer à l'entente intermunicipale relative au transport collectif régulier assurant une desserte interurbaine – Exo**

**Considérant** la demande présentée par la municipalité d'Ormstown à la Ville de Huntingdon de participer à une entente intermunicipale relative au transport collectif assurant une desserte interurbaine;

**Considérant** les arguments présentés par le conseil municipal de la Ville de Huntingdon dans sa résolution no. 20-01-30-5209 en rapport à la facture d'EXO;

**Considérant** le résultat de l'étude réalisée par la firme Vecteur 5 en date du 31 mars 2020 sur *l'État de situation sommaire de l'offre & des besoins du milieu quant à la desserte de transport collectif*, laquelle conclut que :

« L'achalandage constaté sur les différents départs du circuit #111 est systématiquement bien en deçà de la capacité de l'offre mise en place par le Réseau de transport métropolitain (EXO). Cet état de surcapacité est généralement attendu aux segments constituant les extrémités des circuits afin que les véhicules répondent adéquatement à l'achalandage dans les segments centraux des circuits où la charge est plus importante. Toutefois, tenant compte de la longueur du segment visé entre Sainte-Martine et Ormstown, la surcapacité en place engendre d'importants surcoûts qui ne peuvent raisonnablement être imputés aux citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Par ailleurs, le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent étant vaste, peu dense et à prédominance agricole, un tel circuit linéaire n'offre pas la flexibilité nécessaire afin de relier adéquatement les lieux de résidence des citoyens aux différents pôles d'activités où se situent notamment les commerces, services et emplois. De nombreux pôles d'activités, tels que Huntingdon, Franklin ou Saint-Chrysostome, ne bénéficient pas directement de cette desserte. »

**EN CONSÉQUENCE,**

20-05-04-5295

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**



De ne pas participer à l'Entente intermunicipale relative au transport collectif interurbain.

Adopté

### 30. ADMINISTRATION & FINANCES

#### **Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur**

*Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.*

**Considérant que** l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa 35<sup>e</sup> édition de la Soirée d'honneur qui devrait avoir lieu le vendredi 12 juin 2020;

**Considérant que** lors de la Soirée d'honneur, des bourses sont remises à des élèves de l'école afin de les encourager à développer leurs multiples talents et à devenir des citoyens responsables.

20-05-04-5296

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 200 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Adopté

### 40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

### 50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

#### **Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2020**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

20-05-04-5297

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil nomme Dominic Tremblay à titre de maire suppléant pour la période de mai et juin 2020.

Adopté

### **Démission de l'opératrice en traitement des eaux**

**Considérant que** le 28 avril 2020, madame Tania Thériault, opératrice en traitement des eaux, a transmis une lettre de démission prenant effet le 22 mai 2020 ;

**20-05-04-5298**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le Conseil municipal prend acte de la démission de madame Tania Thériault et lui souhaite beaucoup de succès dans la suite de sa carrière.

Adopté

### **60. VARIA**

#### **Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la sixième (6e ) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**Considérant que** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

**Considérant que** le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la sixième (6e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2017-2018 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

**20-05-04-5299**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la cinquième (6e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**Que** copies de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2017-2018 soient transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

**De** requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

#### **Service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies - Demande de soutien à la députée**

**Considérant que** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

**Considérant que** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

**Considérant que** le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

**Considérant que** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

**Considérant que** l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

**Considérant que** la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

**Considérant que** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

**Considérant que** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre.

**20-05-04-5300**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par monsieur Maurice Brossoit**

**Et résolu à l'unanimité:**

**De demander** à madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**Monsieur Denis St-Cyr** : Il a participé à une réunion de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent. Il mentionne que les entrées et sorties de l'immeuble Joie de vivre sont surveillées dû à la pandémie du coronavirus.

**Madame Andrea Geary** : Il n'y a pas eu de rencontre du Comité consultatif d'urbanisme dû à la Covid-19.

**Monsieur Dominic Tremblay** : Les activités de loisirs de la Ville sont suspendues dû à la Covid. Les médias ont commencé à parler de la possibilité d'ouvrir les camps de jours. Il a remarqué que les citoyens sont disciplinés et respectent les mesures de distanciation sociale.

**Monsieur Florent Rivard** : Le marché Fermier devrait ouvrir bientôt. Les mesures de distanciation sociales devront être respectées.

**Monsieur Maurice Brossoit** : Il n'y a pas eu de rencontre du comité des Habitations des Tisserandes.

**M. Rémi Robidoux** : Il a participé à une rencontre téléphonique avec le comité de l'aréna. Le compteur d'eau de l'aréna sera remplacé.

Mme Hébert mentionne que l'aréna a demandé une aide à la Ville pour l'achat du compteur, mais ce sera à eux de payer les coûts en vertu de la réglementation.

M. Robidoux évoque que des parents n'auront pas d'endroits pour envoyer leurs enfants s'il n'y a pas de camp de jour.

Mme Hébert mentionne que certaines inscriptions sont faites depuis février dernier. Elle suggère de tenir une rencontre avec M. Samuel Julien pour planifier l'ouverture du camp de jour, de la piscine et de l'activité soccer lorsque ces activités seront autorisées.

**M. André Brunette** : Il remercie les citoyens pour leur respect de la distanciation physique. Il remercie aussi les travailleurs essentiels et les bénévoles pour leur dévouement.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**20-05-04-5301**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 51.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière